



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-ST-FRANÇOIS
CANTON DE LINGWICK

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, QUE :

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°367-2022 **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue le 8 mars 2022, au 72, route 108 à Lingwick, un avis de motion du projet de règlement portant le numéro 367-2022 et intitulé *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la Loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au 72, route 108 à Lingwick, aux heures de bureau.

Donné à Lingwick, ce huitième jour de mars deux mille vingt-deux.

Nicole Lamontagne
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

72, Route 108, Lingwick (Québec) J0B 2Z0
Téléphone : (819) 560-8422
Courriel : canton.lingwick@hsfgc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 419 et 420 du Code municipal)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de LINGWICK certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits suivants: au dôme postal, au bureau municipal et au tableau d'affichage de Gould, ce 8^e jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 mars 2022.